

imaginons

CONVENTION CADRE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « Cœur Economique Roissy Terres de France »



LE GRAND
PARIS



Terres de France
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



val
d'oise
le département



Le Thillay



Tremblay-en-France

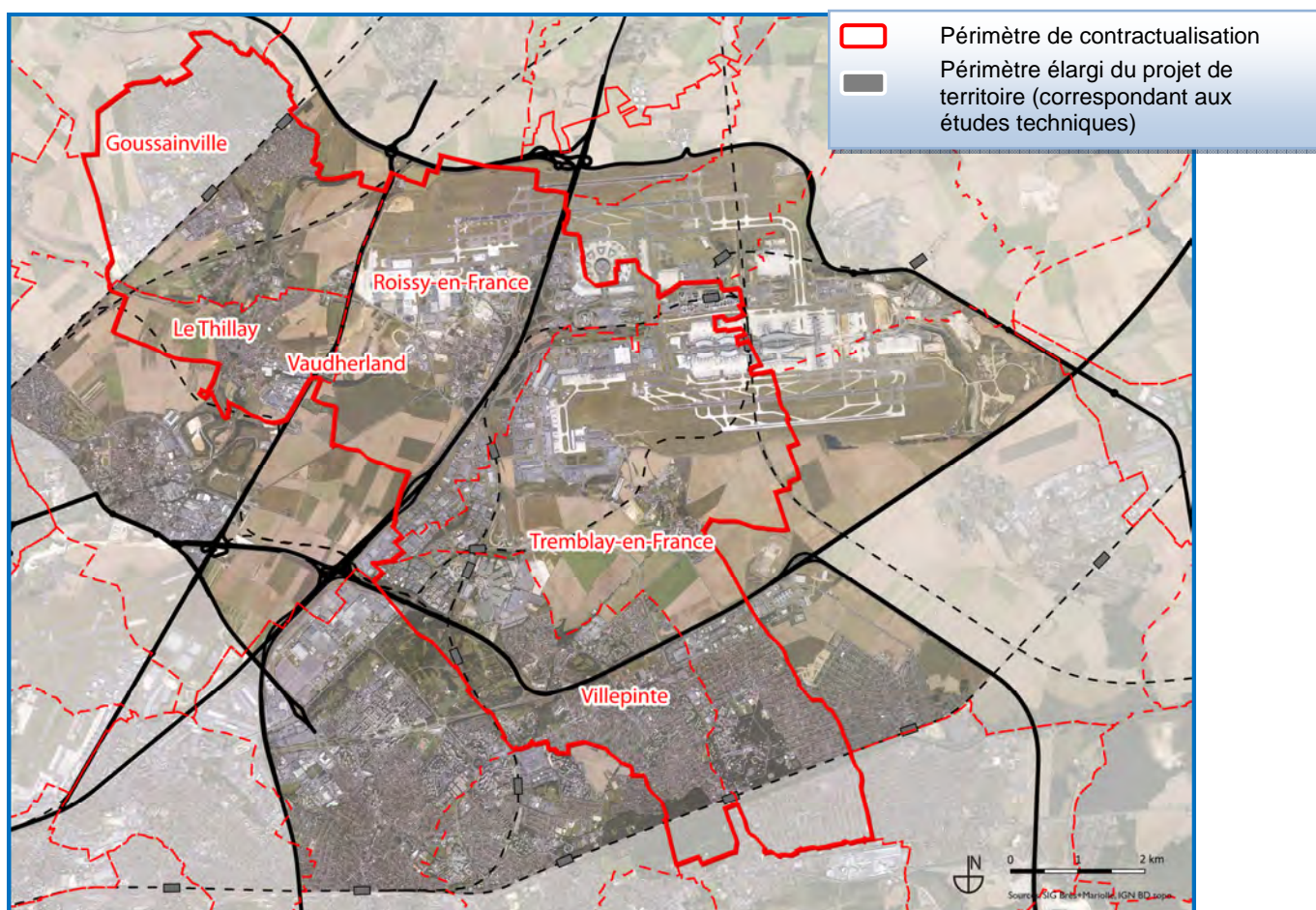


Villepinte

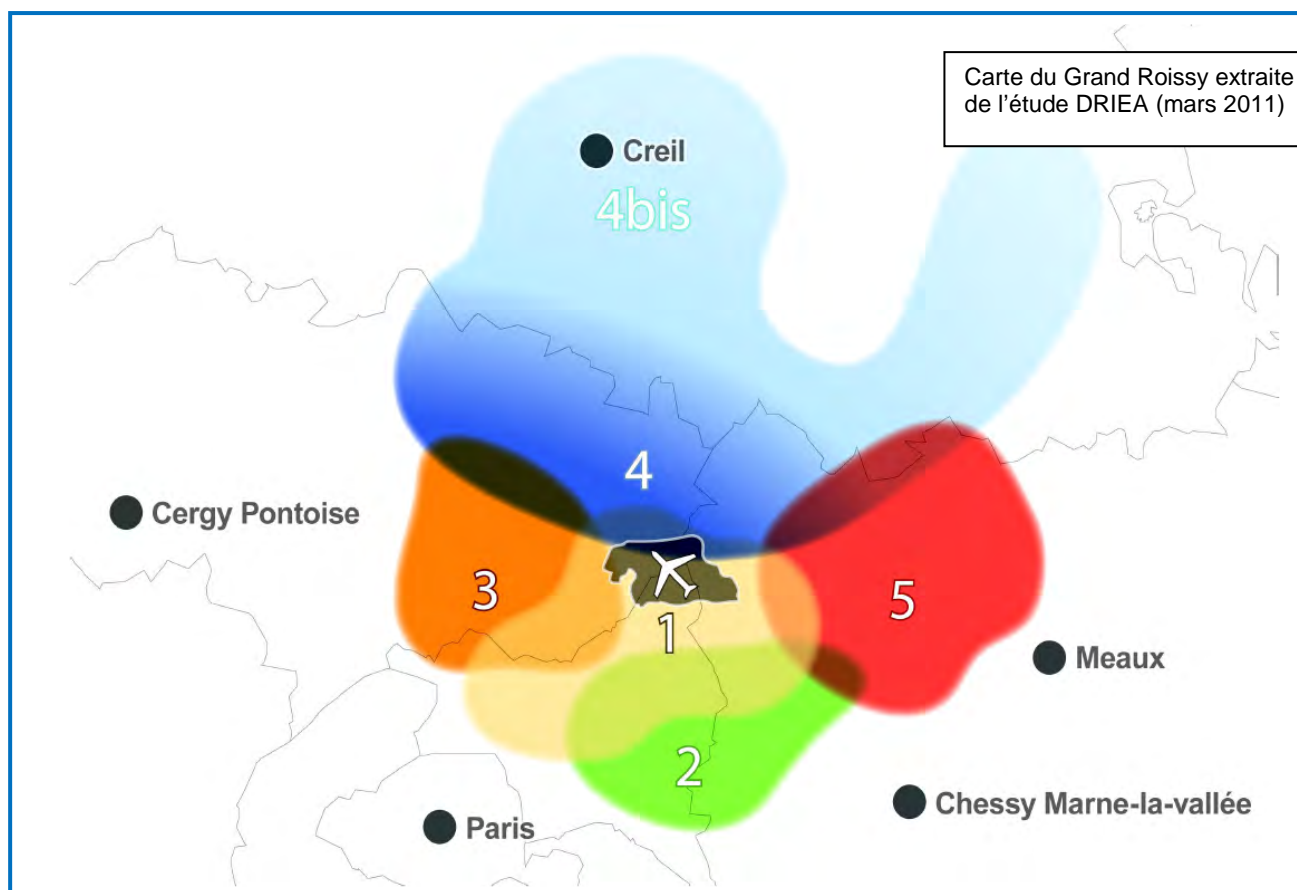
14 février 2012

Préambule

- Le Grand Paris, selon la loi du 3 juin 2010, est « un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France (...), et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. (...) Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'Etat. Ce réseau s'articule autour de contrats de développement territorial. »
- Les Contrats de Développement Territorial sont des outils destinés à élaborer et mettre en œuvre, dans une démarche contractuelle et partenariale, sur le long terme, des projets de développement sur les territoires stratégiques du Grand Paris. Le décret du 24 juin 2011 relatif aux CDT en précise le contenu.
- L'aéroport Roissy Charles De Gaulle constitue le cœur du système aéroportuaire de Paris Ile-de-France, et joue un rôle exceptionnel dans la dynamique régionale et nationale, aussi bien en termes de compétitivité que de croissance. Les signataires du CDT du Cœur Economique de Roissy Terres de France (CERTF) partagent la même ambition de favoriser la performance de la plateforme aéroportuaire et le développement de ses territoires environnants.
- Au plan institutionnel, le CDT CERTF est porté par la Communauté de Communes Roissy Porte de France et la Communauté d'Agglomération Terres de France, par les communes de Le Thillay, Roissy-en-France et Vaudherland membres de la CCRPF, Tremblay-en-France et Villepinte membres de la CATF, et Goussainville. Le Conseil Régional Ile-de-France, le Conseil général du Val d'Oise et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis sont concernés par le CDT CERTF, notamment en tant que maîtres d'ouvrage des projets relevant de leurs compétences.



- Le CDT s'inscrit dans la démarche du « Grand Roissy » qui vise à créer un cadre de cohérence pour le développement et l'aménagement durable du grand territoire de Roissy. C'est à cette échelle que la coordination inter-CDT sera portée pour veiller à la cohérence des projets contractualisés dans les CDT.
- Le territoire du CDT est le cœur économique du Grand Roissy. Dans l'avenir, il continuera d'accueillir des activités très créatrices d'emplois et de développement. Cette position lui crée l'obligation d'irriguer un territoire plus vaste qui doit bénéficier de l'effet d'entraînement de ce cœur économique.
- Conscientes que le développement dépend autant de la mobilisation publique que privée, les collectivités signataires ont associé à leur réflexion des acteurs privés qui portent le dynamisme du territoire :
 - l'opérateur et développeur de la plateforme, Aéroports de Paris ;
 - les acteurs du secteur du transport aérien de passagers et du fret aérien, comme Air France KLM ;
 - les transporteurs multimodaux ou les intégrateurs, comme FEDEX ;
 - les acteurs des filières Salons / Congrès, hôtellerie, tourisme, comme VIPARIS, ITC, ...
 - l'association Pays de Roissy et d'autres associations et représentants du monde économique.
- Au travers de son projet de Contrat de Développement Territorial, le CERTF ambitionne de :
 - Retrouver une cohérence interne entre les différentes composantes du moteur économique du Cœur du Grand Roissy, en lien avec la structuration du Grand Paris ;
 - Ancrer l'ensemble du territoire dans la dynamique de croissance métropolitaine en prenant en compte différentes échelles de propositions ;
 - Permettre aux populations du territoire de bénéficier de cette dynamique dont elles sont aujourd'hui trop souvent écartées ;
 - Développer un projet de territoire respectueux des préoccupations environnementales, notamment par une approche environnementale dans les projets d'aménagement urbain.



Sommaire

1. Un développement économique basé sur la performance de la plateforme aéroportuaire et le cluster des échanges internationaux.....	5
2. Un développement favorisé par une infrastructure de transport qui optimise les liaisons entre les fonctions économiques, les espaces et les usagers du territoire.....	8
3. Un développement tourné vers les habitants et l'amélioration du cadre de vie.....	11
4. Prochaines étapes d'élaboration du CDT.....	16
Les signataires de la convention-cadre.....	17

1. Un développement économique basé sur la performance de la plateforme aéroportuaire et le cluster des échanges internationaux

Les signataires partagent une même ambition de faire du Cœur Economique Roissy Terres de France, le moteur du cluster des échanges internationaux du Grand Roissy, intégrant les activités de congrès / salons et contribuant au positionnement de l'Île-de-France comme 1^{ère} destination touristique mondiale et capitale du tourisme d'affaires.

Le territoire du CERTF, en raison de la présence de la plate forme aéroportuaire, nécessite une vision partagée de son développement et de son aménagement avec différents acteurs dont Aéroports de Paris (ADP), aménageur de la plateforme.

1.1. Conforter le positionnement compétitif de la plateforme aéroportuaire

La plateforme aéroportuaire est le principal moteur de développement et d'emploi pour le CERTF. L'accessibilité physique et l'accès à la plate forme pour les usagers et les salariés sont une préoccupation commune.

Considérant l'hypothèse de doublement du trafic passagers mondial et de croissance de 150 % du trafic fret à l'horizon 2025, les signataires veulent consolider le positionnement international de la plateforme Paris CDG en termes de passagers et de fret et prévoir des dispositions d'aménagement qui permettent le développement aéroportuaire dans des conditions optimales.

Engagements des signataires

- ⊙ Les signataires veulent favoriser un développement durable de la plateforme aéroportuaire dans ses multiples composantes : l'économie, l'emploi, l'environnement et l'urbain.
- ⊙ Dans cet esprit, les signataires poursuivent l'objectif de signer d'une part une convention d'application du CDT avec ADP, et d'autre part avec d'autres opérateurs le cas échéant.

1.2. Créer un cluster des échanges internationaux et de mise en valeur de la filière tourisme d'affaires, congrès et salons, véritable moteur du développement économique

La plateforme est le support d'activités liées à la prise en charge des passagers et des marchandises.

La montée en intensité de la plateforme suppose une meilleure offre de services pour les passagers, le fret et les usagers qui évoluent dans ce territoire. Il s'agit ainsi d'encourager le développement d'activités qui sont, de manière directe ou indirecte, liées à la plateforme intermodale et à l'économie de la mobilité (en lien avec les principaux opérateurs comme Air France, Fedex ...). Sont aussi privilégiées les entreprises de « troisième génération » dans des domaines porteurs et innovants, les entreprises moyennes à profil international tout en confortant un tissu d'entreprises diversifié et de qualité à profil plus résidentiel.

En matière de fret et de circulation aérienne des marchandises, la présence de l'aéroport stimule une demande d'implantation tant sur la plateforme elle-même (zone sous douane) qu'aux alentours, pour les activités ayant de fortes contraintes de proximité entre fournisseurs et clients.

Au regard de l'ambition du CERTF, il est crucial de **veiller à une localisation optimale des activités privilégiant les services directement liés à la mobilité des marchandises**, tout en repensant les modalités d'accès et de desserte de ces sites. Les services liés à la circulation des marchandises concernent **la logistique à forte valeur ajoutée** et les activités qui portent sur la gestion physique et informatique des flux et en assurent le dédouanement, l'entreposage, le reconditionnement et, de manière plus générale, la gestion dynamique.

A l'échelle du CERTF, deux secteurs peuvent accueillir de manière performante ces activités liées au fret aérien :

- A l'Ouest, un secteur englobant le site FEDEX et le futur site CAREX, service de fret ferroviaire à grande vitesse permettant le report modal des camions et des vols courts et moyens courriers, connecté à plusieurs pôles aéroportuaires et logistiques européens. Le terminal CAREX est situé sur la commune de Goussainville sur une surface de 72 ha.
- Au Sud, l'actuelle zone de fret d'ADP ainsi que le secteur Nord de la ZAC AEROLIANS PARIS (qui a vocation à accueillir à terme 15 000 emplois).

En matière de circulation des personnes, le rayonnement du cluster des échanges internationaux consacre le développement du tourisme d'affaires, des congrès et des salons et plus généralement des services liés aux rencontres d'affaires professionnelles dans des délais extrêmement réduits.

Parallèlement, l'émergence d'un « hub mondial » dédié à l'événementiel, au tourisme d'affaires et aux rencontres professionnelles s'appuiera **d'une part** sur l'extension du Parc des expositions de Paris Nord Villepinte et la création de la cité de l'exposition, des projets comme l'ITC (International Trade Center), un équipement structurant de type « Colisée » (projet porté par la CATF), l'extension du parc hôtelier et d'autre part sur la mise en réseaux des capacités d'accueil en salle de réunions, d'hôtellerie et de restauration. Des synergies seront également recherchées avec des territoires proches présentant des caractéristiques communes en matière de développement économique, comme la zone du Bourget, mais également avec Val de France, Gonesse, Mitry Mory, Compans et le Mesnil Amelot.

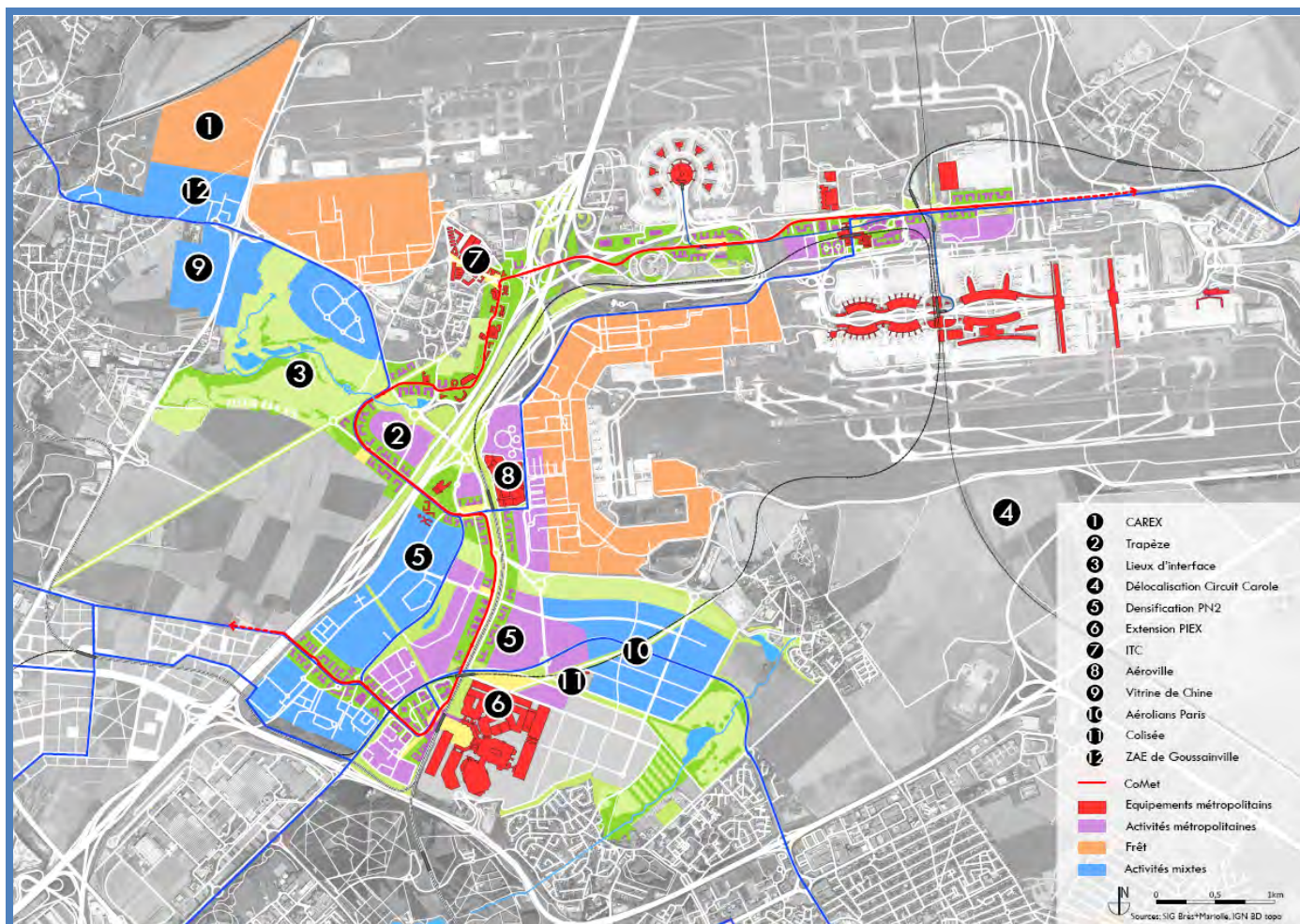


Schéma d'intention non programmatique

Ce cluster doit offrir des services et des équipements favorisant l'accueil et la rencontre de différents types d'acteurs comme les chercheurs, les responsables commerciaux ou techniques d'entreprises, les fournisseurs et les clients. Ces équipements peuvent être des centres de démonstration (show rooms), des centres de formation et des lieux de réunions ouverts aux différents interlocuteurs avec des « passerelles » vers le grand public et les jeunes du territoire.

Les signataires partagent la volonté de développer les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur, en accompagnant les établissements aujourd'hui présents sur le territoire, notamment l'IUT de Tremblay en France et en privilégiant de nouveaux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur situés au-delà du territoire (grandes écoles, universités).

Enfin, ce hub bénéficiera de l'apport des projets d'équipements métropolitains sur le territoire.

Engagements des signataires

Les signataires s'engagent à :

- ⊙ Animer une vision cohérente du développement économique et de son ancrage territorial.
- ⊙ Favoriser la mise en réseau des équipements dédiés à l'hôtellerie/ restauration, au tourisme d'affaires, aux congrès et salons et aux rencontres professionnelles temporaires avec le PIEX, l'International Trade Center, et les futurs projets d'équipements structurants.
- ⊙ Accompagner l'implantation de ces équipements avec une stratégie de promotion territoriale coordonnée avec la nouvelle gouvernance qui sera mise en place sur le Grand Roissy en prenant en compte les dispositifs existants.

1.3. Renforcer la cohérence spatiale du développement économique

Du point de vue spatial, la stratégie de développement du CERTF est portée par **l'aménagement concerté du corridor métropolitain** qui :

- ➔ concentre l'ensemble des équipements métropolitains du territoire (en rouge sur la carte précédente) et des activités métropolitaines concourant au cluster des échanges internationaux ;
- ➔ valorise les vallons en interface, ce qui favorise les relations et les complémentarités entre secteurs économiques et secteurs urbains et résidentiels ;
- ➔ accueille un mode de transport dédié (de type navette) et évolutif.

De même les collectivités veillent particulièrement à la cohérence et aux retombées du développement économique pour les villes limitrophes (notamment Sevran pour la CATF).

Engagements des signataires

Les signataires s'engagent à :

- ⊙ Permettre un aménagement cohérent et prévoir des liaisons structurantes reliant les différentes polarités métropolitaines.
- ⊙ Porter une vision équilibrée et spatialisée du territoire.

2. Un développement favorisé par une infrastructure de transport qui optimise les liaisons entre les fonctions économiques, les espaces et les usagers du territoire

La performance économique du secteur de Roissy repose en partie sur l'amélioration des échanges de tous ordres au sein du CERTF. Les signataires s'accordent sur la nécessité de repenser l'échelle des déplacements sur le territoire.

2.1 Renforcer la connexion avec la Région métropolitaine

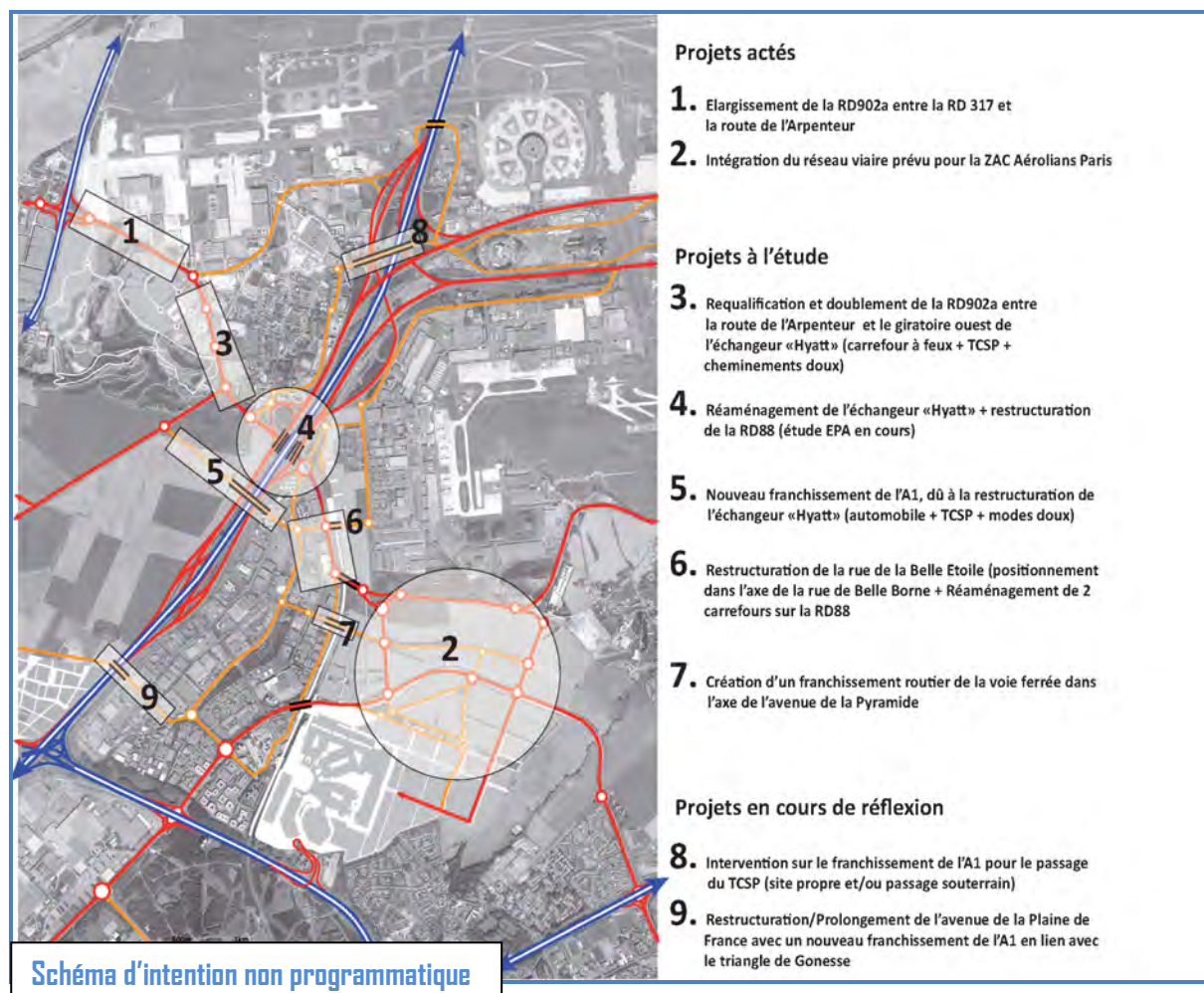
Pour dynamiser le développement économique de la Région Capitale et mettre en relation l'aéroport international et le Parc International des Expositions avec l'ensemble des pôles économiques et urbains du Grand Paris, l'Etat, par le biais de la société du Grand Paris, prévoit la desserte du territoire par le réseau du Grand Paris Express et la réalisation sur le secteur de trois gares nouvelles dont deux en interconnexion avec le réseau ferré existant :

- au niveau du PIEX (dont l'implantation est en cours de finalisation) ;
- au cœur de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Une partie des ces infrastructures sera partiellement réalisée en aérien sur le territoire.

2.2 Améliorer les liaisons routières, notamment Est-Ouest pour franchir l'A1 et connecter le corridor métropolitain aux territoires environnants

L'amélioration de l'accessibilité du territoire est conditionnée par un aménagement d'importance : le **bouclage nord-est de la Francilienne**, primordial pour organiser et hiérarchiser les différents trafics de transit et d'échange du secteur de Roissy. A l'échelle du corridor métropolitain, et malgré la densité des infrastructures structurantes (A1-A3, A104, RD 317), le CERTF manque de points d'entrée sur son territoire pour la desserte locale. La **création de nouvelles liaisons transversales est-ouest** sera étudiée.





Engagements des signataires

- ⊙ L'Etat s'engage à mettre en œuvre le bouclage nord-est de la Francilienne.
- ⊙ Les signataires s'engagent, en lien avec les autorités compétentes et gestionnaires des voies routières, à étudier les conditions pour réorganiser et compléter le réseau viaire, ainsi que les points d'échange avec le réseau primaire, pour améliorer le fonctionnement actuel et accompagner les développements futurs.
- ⊙ Le Conseil Général du Val d'Oise s'engage sur l'élargissement de la RD 902a entre la RD 317 et la Route de l'Arpenteur et sur sa requalification entre la Route de l'Arpenteur et l'A1. Il s'engage également sur la réalisation du contournement Sud de Le Thillay (RD 47).

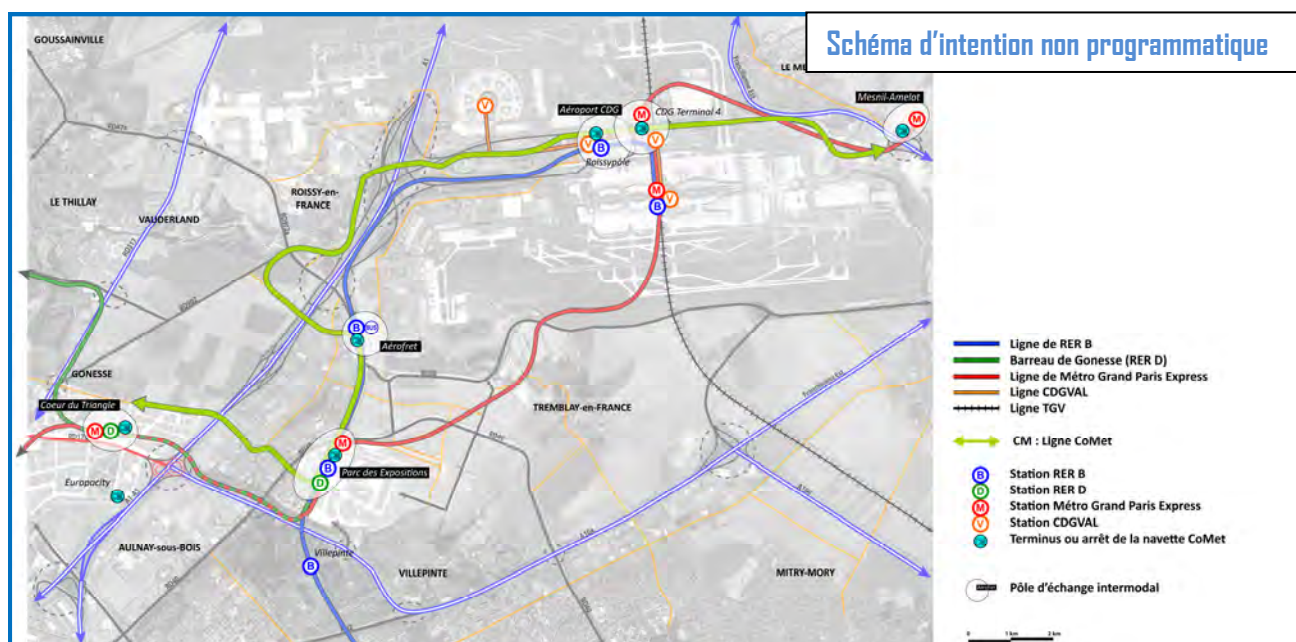
2.3. Compléter le réseau de transports en commun, à partir du TCSP « Comet » et de liaisons Est-Ouest en BHNS

La mise en œuvre d'une offre plus locale de transports de surface, de préférence en site propre, en interconnexion avec le réseau lourd métropolitain du Grand Paris Express et les lignes RER B et D doit être encouragée.

Cette nouvelle offre serait structurée à partir d'une ligne de TCSP « Comet », colonne vertébrale du corridor métropolitain, dont la faisabilité reste à étudier.

Des **lignes de bus de desserte plus fine**, en site propre pour les plus dimensionnantes, permettraient de compléter le réseau de transport global en créant un lien plus direct entre le cœur économique, les gares GPE et RER et les différentes zones d'habitation du CERTF incluant bien entendu les villes directement concernées par l'accès au bassin d'emploi (comme Sevran pour la CATF et Louvres pour la CCRPF). Ce réseau local permettrait enfin aux administrés d'accéder aux emplois proches dans des conditions de transport optimales, tout en participant à la réduction de l'empreinte énergétique du territoire et de l'émission de gaz à effet de serre. Ce niveau secondaire de transports devra être adapté aux spécificités horaires de la plateforme aéroportuaire et du tissu économique qui en dépend : horaires décalés et/ou grandes amplitudes voire fonctionnement 24h/24 tous les jours de l'année.

Les signataires proposent la création d'une **gare supplémentaire du RER B, « Aérofret »**, destinée à mieux desservir les pôles d'emploi importants des zones de fret situées au sud de l'aéroport et les équipements métropolitains limitrophes.



Enfin, en guise de trait d'union entre ces deux modes de transport, les signataires étudieront la nécessité ou non de créer des parcs-relais aux entrées du territoire, interconnectés avec les gares GPE et RER.



Engagements des signataires

- ⦿ Les signataires s'engagent à conduire un travail partenarial avec le STIF et la SGP pour développer le réseau de transports en commun, optimiser les déplacements dans le secteur, et favoriser l'intermodalité (parcs relais et pôles d'échange) en lien avec les communes voisines (Louvres, Sevran, Aulnay, ...).
- ⦿ Le Conseil Général du Val d'Oise s'engage à étudier avec les partenaires le projet de TCSP Goussainville/Roissy.

2.4 Développer une infrastructure numérique

L'ambition du CDT est de permettre la mise en relation des espaces de développement économique avec les tissus urbains environnants et leurs populations. L'implantation de DEBITEX serait de nature à réduire la fracture numérique.

A cet égard, différents lieux et projets relaient cette ambition :

- Les gares du Métro du Grand Paris avec leurs connexions RER CDG1 et 2, la gare du Parc des Expositions et le projet de gare Aérofret.
- Le projet de Centre International de l'Innovation dont la vocation est d'offrir des fonctionnalités d'accueil, de formation, d'évènementiel scientifique et technologique en contribuant à la mise en réseau des équipements de la filière tourisme d'affaires, congrès et salons, hôtellerie/ restauration, et rencontres professionnelles temporaires (cf. 1.2).
- Des applications en matière de mobilité et de logistique comme la régulation des flux de circulation, l'information en temps réels des transports en commun, les centrales de mobilité et de covoiturage.

3. Un développement tourné vers les habitants et l'amélioration du cadre de vie

3.1. Renouveler l'offre de logement pour accroître l'attractivité résidentielle du territoire

Le CERTF est caractérisé par une demande en logements croissante liée aux besoins de desserrement des ménages et à l'attractivité générée par l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Cette dynamique de construction renforcée par l'implantation d'une nouvelle offre de transports, conduit les collectivités à s'engager et poursuivre la dynamique de production de logements. Les communes entendent accueillir dans un cadre de vie de qualité les populations actuelles et futures et permettre aux habitants de poursuivre leur parcours résidentiel. L'objectif de construction de 950 logements par an fixé par l'Etat, s'inscrit dans cette volonté de mener un développement durable de l'habitat sur ce territoire.

Aujourd'hui, les projets de logements à l'échelle des communes se localisent principalement au cœur des opérations de renouvellement et de densification urbaine. En effet, le CERTF est fortement contraint par la réglementation du PEB qui agit sur plus de la moitié de son territoire et par la concentration d'infrastructures qui limitent les disponibilités foncières pour des opérations résidentielles. En outre, le sud du territoire est caractérisé par un tissu pavillonnaire, relativement dense. A l'horizon 2018 la construction prévue s'élève à 2 907 logements, soit une production d'environ 415 logements par an sur les 7 années à venir.

Afin de compléter cet effort de construction, il a été acté par le Préfet de Région que la production de logements prévue dans le projet d'éco-quartier de Louvres Puisieux serait intégrée dans l'objectif de construction du CDT, car elle constitue une offre résidentielle majeure, hors PEB, à proximité immédiate du CERTF. En lissant l'ensemble de cette production prévue sur la durée du CDT, il convient de comptabiliser 240 logements par an.

En outre, le CERTF est caractérisé par une demande de logements temporaires importante liée à l'activité aéroportuaire, ainsi qu'à une nécessité de logements pour des publics spécifiques. Depuis plusieurs années des résidences hôtelières, majoritairement privées, ont été réalisées sur la commune de Roissy. Cette offre de résidences hôtelières sous forme d'appartements sera confortée par la réalisation de 636 nouvelles unités d'hébergement entre 2012 et 2015 dans la commune de Roissy-en-France, et 110 au Thillay à horizon 2016/2017.

Les projets de construction de logements des collectivités s'élèvent à 655 (soit 415+ 240) logements par an. Ces projets confirment l'engagement des communes dans une stratégie de développement résidentiel allant de pair avec le développement économique impulsé par le CDT en première période. La montée en puissance résidentielle sur le plan quantitatif comme qualitatif, est une condition essentielle de la réussite du projet global. Elle reste pour les entreprises un critère majeur d'attractivité et répond aux aspirations sociales des habitants.

La poursuite de cette ambition sera à envisager sur la période de 15 ans. Un travail prospectif pour atteindre l'objectif de 950 logements par an sera mené par les collectivités en lien avec les services de l'Etat et fera l'objet d'une mise au point régulière sur un rythme triennal. Il sera ainsi établi un cadre de poursuite des études à mener après la signature de la présente convention.

Le renouvellement de l'offre de logements et l'attractivité résidentielle du territoire du CERTF ne prendront sens qu'avec un accompagnement dans :

- Le maillage des liaisons en mode actifs et la recomposition des lignes de bus pour mieux relier les secteurs d'activités métropolitaines aux polarités urbaines des communes.
- La qualité de l'aménagement des interfaces, des équipements publics et nouveaux services au bénéfice des populations.



Engagements des signataires

- ⊙ **Les partenaires partagent la volonté de viser les objectifs de construction de 950 logements par an et un développement urbain du territoire par le biais d'opérations permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.**
- ⊙ Un complément d'études en deux volets sera réalisé pour permettre la finalisation du CDT, conformément à la loi relative au Grand Paris, qui prévoit l'établissement d'un diagnostic spécifique tenant compte de la situation locale en matière de logement et de logement social :
 - un pré-diagnostic portrait du secteur de l'habitat à l'échelle du CERTF, qui permettra à la CATF d'alimenter le bureau d'études missionné ultérieurement pour l'élaboration de son PLH. Quatre volets sont prévus : les dynamiques démographiques, le parc de logements, les dynamiques de marché et l'offre de logements spécifiques.
 - un pré-diagnostic référentiel foncier afin d'accompagner les collectivités dans une localisation précise des secteurs de développement, la définition de leurs caractéristiques et potentialités au plan qualitatif et quantitatif

3.2. Les principes d'aménagement durable

Le développement de la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle ne se fera pas au détriment des populations locales et de la qualité de leur cadre de vie. Soumis à de fortes nuisances, le territoire doit veiller à ce que chacune des actions de développement qui sera mise en œuvre s'inscrive pleinement dans les principes de développement durable.

Les signataires réaffirment dès à présent leur ambition en matière de développement durable, sans préjuger ni des conclusions de l'évaluation environnementale, ni de l'avis de l'Autorité Environnementale sur le futur CDT.

Cette ambition s'appuie sur **plusieurs grands principes d'aménagement** :

- Les projets d'aménagement et de construction veilleront à la préservation des espaces ouverts, à la préservation de la trame verte et bleue, à l'intégration du cycle de l'eau dans la ville (préservation des zones humides, limitation de l'imperméabilisation des sols et gestion du risque d'inondation par ruissellement, lutte contre l'effet îlot de chaleur) et respecteront un principe de compacité afin de limiter la consommation d'espaces naturels ;
- Les projets d'aménagement et de construction portés par les collectivités satisferont à des normes environnementales plus exigeantes que celles fixées par la loi dite Grenelle II, en privilégiant les propositions de constructions passives au plan énergétique. L'utilisation des énergies renouvelables, notamment la géothermie, sera recherchée et encouragée ;
- Une attention particulière sera portée, dans la construction des bâtiments, à la maîtrise des nuisances sonores aussi bien dans les secteurs de logement que dans les secteurs d'activité ;
- L'intégration des fonctionnalités environnementales au sein des projets d'aménagements, particulièrement sur les lieux "d'interface" entre le cœur économique et les secteurs urbains aménagés, qui ont vocation à accueillir de nouveaux équipements et services dans le domaine de la formation, la culture, le sport et les loisirs, la restauration, l'hébergement et le commerce ;
- Les aménagements permettront la réversibilité du développement urbain, par une structuration de l'espace autorisant l'évolution du tissu urbain

- L'activité agricole en place sur ce territoire devra être prise en compte dans les réflexions menées, en concertation avec la profession agricole et notamment :
 - Par la prise en compte et le maintien de l'activité agricole et de ses fonctionnalités,
 - par la limitation de la consommation des espaces agricoles ;
 - par la réflexion sur les liens de cette agriculture périurbaine avec les activités et les aménagements attendants à venir.

Les collectivités sont conscientes de la fragilité des espaces au sud de la plateforme et ont comme objectif de les valoriser. La préservation et la création d'espaces naturels participeront à la future trame verte et bleue. Leur maillage est un moyen de **mieux assurer les continuités écologiques, tout en favorisant la réappropriation par les habitants et les usagers du territoire.**

Deux axes seront privilégiés :



- dans le sens Sud-Est – Nord-Ouest, un enchaînement d'espaces ouverts sera préservé. Il reliera les vastes secteurs agricoles situés à l'Est de Tremblay à ceux situés à l'Ouest de Goussainville, en passant par le « carré vert » et le vieux Tremblay, par les espaces récréatifs de la Vallée verte et les vallons requalifiés du Sausset et de Vaudherland. Il tirera parti de l'emprise libre et continue des lignes électriques THT.
- dans le sens Nord-Est – Sud-Ouest, le corridor métropolitain assurera la liaison entre les espaces naturels et agricoles imbriqués au Sud de la plateforme et les espaces agricoles situés au Nord.

Engagements des signataires

- ⊙ Développer un projet de territoire respectueux des préoccupations environnementales, notamment par une approche environnementale dans les projets d'aménagement urbain.
- ⊙ Veiller à la préservation des espaces agricoles et à la consommation des espaces naturels.

3.3. Le renforcement de l'offre culturelle et de loisirs autour d'équipements emblématiques

Le territoire du CERTF a longtemps pâti d'une relative faiblesse de son offre culturelle, sportive et de loisirs, très en retrait au regard de son niveau de rayonnement économique à l'échelle métropolitaine et internationale.

Les signataires font aujourd'hui une priorité de l'accès à la culture, à la pratique artistique et aux loisirs. Concernant plus particulièrement les jeunes, il s'agit de travailler à partir de la filière spectacle vivant, qui compte déjà sur le territoire des entreprises du secteur, et de transposer le modèle de la pépinière d'entreprise. **La création d'une pépinière artistique permettrait d'offrir un lieu d'échanges et de mutualisation pour les artistes et leurs publics.**

En complément de ce projet, il est proposé de **créer un « centre d'arts » avec résidences d'artistes plasticiens** au cœur du Parc forestier de la Poudrerie à Villepinte, dont certains bâtiments vestiges de la Poudrerie nationale pourraient être investis. Ce centre pourrait être consacré à la création contemporaine, à l'expérimentation, à la production, à la recherche, l'échange, la formation et l'accueil. Un lieu de l'art à l'échelle humaine, habitable et convivial, à étudier en partenariat avec le Conseil General de Seine Saint Denis, gestionnaire direct du Parc forestier.

Une autre spécificité culturelle du territoire tient à son **exemplarité en matière de conservation du mobilier issu d'opérations d'archéologie préventive**. La présence, sur le territoire, d'ARCHÉA, musée consacré à l'archéologie du Pays dont les collections proviennent en majorité de l'archéologie préventive, est le symbole de cet engagement.

Avec le CDT, il s'agit de replacer la mémoire de ce territoire dans des réflexions plus contemporaines via des outils variés. **Le pôle de conservation du patrimoine historique et vivant du territoire en** est un projet phare par la conservation, la gestion et la mise à disposition des collections auprès des scientifiques en prévoyant un accès au grand public.

Compte tenu des besoins d'accessibilité des publics, le pôle de conservation du patrimoine pourrait être localisé, en fonction de l'évolution des projets d'aménagement de ce secteur, à proximité de la zone de développement dite du « Trapèze » et desservie par le COMET.

La Communauté d'Agglomération Terres de France ambitionne de développer un grand équipement multifonctionnel structurant, de type « Colisée », qui accueillera des événements de portée nationale et internationale à l'entrée du parc international d'activités « Aérolians Paris » et qui contribuera à renforcer l'attractivité et l'urbanité du territoire.



Engagements des signataires

- ⊙ Les deux intercommunalités signataires assureront conjointement la maîtrise d'ouvrage de deux études sur le volet culture / sport / loisirs :
 - étude de faisabilité d'une pépinière artistique et d'une résidence d'artistes plasticiens ;
 - étude de faisabilité du pôle de conservation du patrimoine historique et vivant du territoire.
- ⊙ La CATF réalisera une étude préalable sur le projet de grand équipement multifonctionnel.

3.4. Faciliter l'accès à la formation puis à l'emploi pour les populations résidentes exclues du premier pôle d'emploi en Ile-de-France

Le territoire du CERTF est confronté à une situation paradoxale, avec une situation de l'emploi dégradée pour ses populations résidentes, alors que ce territoire constitue le premier pôle d'emploi en Ile-de-France. La promotion de la réussite scolaire, l'offre de formation initiale relevant de la voie professionnelle doivent constituer des objectifs partagés avec l'ensemble des parties prenantes de la relation « emploi/formation ». Le CDT ouvre ainsi des perspectives de projets dans une nouvelle dimension territoriale à exploiter renvoyant à des coopérations à conforter entre les établissements de formations, les acteurs territoriaux et les entreprises.

Les leviers d'actions pour étayer une nouvelle échelle territoriale du développement de la formation et de l'accès à l'emploi consistent à :

- **Conforter, adapter et développer l'offre de formation initiale relevant notamment de la voie professionnelle** en dépassant les frontières administratives et géographique, en anticipant les évolutions métiers et en cherchant à structurer une gouvernance territoriale des questions d'emploi et de formation.
- **Développer l'offre de formation relevant de l'enseignement supérieur sur le territoire du CERTF** en s'appuyant notamment sur l'IUT de Tremblay en France mais aussi en recherchant des synergies avec des territoires proches présentant des caractéristiques communes en matière de développement économique, comme la zone du Bourget.
- Faciliter l'accès à l'offre de formation pour les publics à la recherche d'un emploi et contribuer à favoriser l'accès et le retour à l'emploi. **La formation professionnelle continue** sera ainsi également privilégiée pour construire une réponse adaptée aux enjeux spécifiques du CERTF (défaut de prérequis des publics, ingénierie pour développer une offre de formation sur mesure...)

Ces constats et ces leviers d'action sont tout aussi applicables aux villes limitrophes dans le même bassin d'emploi, notamment Sevrans pour la CATF, et Val de France Gonesse.

Les signataires partagent l'ambition de mutualiser les pratiques et de professionnaliser les acteurs de l'insertion et de l'intermédiation sur le territoire, avec pour objectif d'optimiser l'accompagnement et l'offre de services.

Il s'agit également d'orchestrer une **observation partagée du territoire**, notamment ciblée sur les métiers et filières jugés prioritaires, avec pour objectif d'anticiper les évolutions à venir des emplois et de contribuer à apporter les réponses coordonnées nécessaires. L'observation s'attachera aux métiers émergents liés à l'économie de la mobilité et de la connaissance structurant le cluster des échanges internationaux, tout en étayant un suivi des filières plus classiques mais néanmoins représentatives sur le territoire. Plus qu'un recensement statistique, il comportera une dimension prospective de type GPEC capable d'analyser l'évolution des emplois, de comprendre les modes de recrutement, etc.

Dans la même logique de partage de l'information, les signataires veulent mettre à disposition de tous un « **outil panorama des formations** », alliant facilité d'accès pour tous les publics et opérationnalité pour les professionnels de l'intermédiation, afin de mieux construire les parcours professionnels.

Enfin, il convient de **favoriser le déploiement des structures d'insertion par l'activité économique**, et plus globalement relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, en ouvrant leur champ d'actions sur le territoire, et contribuer à la création et à l'implantation de nouvelles structures.

Par ailleurs, les signataires pourront envisager l'accompagnement de certains publics pour des actions ciblées au titre de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle.

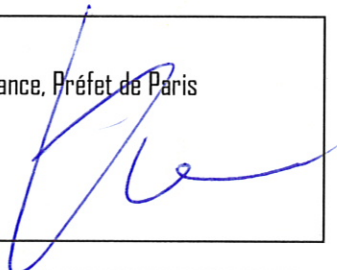
4. Prochaines étapes d'élaboration du CDT

L'ensemble des étapes et des études qui suivent seront conduites de façon partenariale.

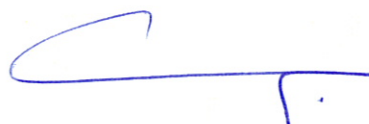
- Poursuite de l'étude environnementale.
- Réalisation de l'étude habitat et un cadrage chiffré des besoins en équipements de proximité induits. Février à mars 2012
- Approfondissement des secteurs opérationnels.
- Rédaction du CDT. Février à juin 2012
- Définition des conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification du CDT.
- Saisine de l'autorité environnementale (CGEDD). Septembre 2012
- Saisine des personnes publiques associées : Conseil Régional, Conseils Généraux de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, Association des Maires d'Ile-de-France, Syndicat mixte « Paris-Métropole », Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains. Septembre 2012
- Enquête publique, réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, à partir de septembre 2012 Fin 2012

Les signataires de la convention-cadre

Monsieur Daniel CANEPA,
Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris



Monsieur Arnaud BAZIN,
Président du Conseil Général du Val d'Oise

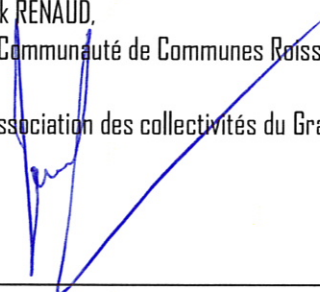


Autorisé par délibération du Conseil Général du 20 janvier 2012

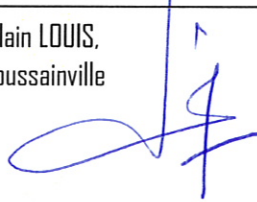
Monsieur François ASENSI,
Député - Maire de Tremblay-en-France
Président de la Communauté d'Agglomération Terres de
France



Monsieur Patrick RENAUD,
Président de la Communauté de Communes Roissy Porte de
France
Président de l'Association des collectivités du Grand Roissy



Monsieur Alain LOUIS,
Maire de Goussainville



En présence de Monsieur Maurice LERDY,
Ministre de la Ville

